

Subventions

Subventions aux associations

[Engagement financier](#) de la Ville de Lorient auprès des organismes en 2020 (extrait du CA 2020, en pdf)

Les communes de plus de 3500 habitants doivent, en application du décret du 17 juillet 2006 précisé par arrêté du ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative du 25 septembre 2006, publier sur un site internet la liste annuelle des organismes - associations et fondations d'utilité publique - auxquels elles ont attribué une subvention, versée sous forme monétaire ou

Subventions attribuées

Subventions 2019 160 ko

Subventions 2018 154 ko

Subventions 2017 499 ko

Subventions 2016 495 ko

consentie sous forme
d'un prêt, d'une garantie
ou d'un avantage en
nature.

Demandes

Les associations ayant
leur siège à Lorient
peuvent demander une
subvention à la Ville.

Cette subvention vise à
les aider à assurer le
fonctionnement normal
de leur activité ou à
mettre en place un
projet spécifique. Les
dossiers de subventions
**sont disponibles en
ligne dans l'été et
doivent être retourné
avant la fin du mois
de septembre** chaque
année pour l'année
suivante.

La Ville invite les
associations à créer un
"compte association" sur
Dem@t. [Accéder au
portail de démarches
en ligne](#)

Engagements financiers de la collectivité

- [année 2018](#)
- [année 2019](#)

Fonds de participation des habitants

Faites vivre votre quartier ! Le Fonds de participation des habitants (FPH), c'est un coup de pouce à votre envie d'agir. La Ville de Lorient accompagne les initiatives d'habitants qui visent à créer du lien social dans les quartiers. [En savoir plus sur le FPH](#)